

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCATION ET  
D'AFFICHAGE

2 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

15 avril 2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	21

OBJET :

III – FINANCES

C. Restaurant  
Scolaire

C.1 – Tarifs pour  
l'année scolaire 2024-  
2025

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt quatre  
Le lundi huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG ; M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme LANDELLE, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT excusée ; M. GUERNEVE excusé ; M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER) ; M. HALILOU excusé ; Mme TAILLECOURT-RAGOT excusée.

Mme BARBERO a été élue Secrétaire.

III – FINANCES

C. Restaurant Scolaire

C.1 – Tarifs pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023, la cantine à un euro, dispositif aidé par l'Etat, a été mise en place avec une tarification à 4 tranches basée sur les quotients familiaux, pour l'année scolaire 2023-2024.

Avec le recul d'une année, et suite à la réunion des commissions conjointes « Finances, Urbanisme, Développement Economique, Commerce » - « Affaires Scolaires, Sociales, Famille et Santé » - « Sports, Loisirs, Associations » et « Pôle Culturel et Numérique » qui a eu lieu le 27 mars 2024, il est proposé de revoir la grille tarifaire dans l'objectif d'introduire davantage de progressivité pour des raisons d'équité, sans perte de recette significative pour la commune.

Après présentation de l'étude réalisée (coût de revient d'un repas, analyse de la répartition des enfants par quotient, simulation de l'impact sur les recettes), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la grille tarifaire ci-dessous :

	Tarifs 2024-2025
<b>Quotient familial CAF :</b>	
<b>1<sup>ère</sup> tranche de 0 à 1 000 €</b> Pour tous les enfants domiciliés ou pas dans la commune	<b>1.00 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> tranche de 1 001 à 1 250 €</b> Enfants domiciliés dans la commune	<b>3.00 €</b>
Enfants hors commune d'Ecommoy	<b>3.60 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> tranche de 1251 à 1500 €</b> Enfants domiciliés dans la commune	<b>4.00 €</b>
Enfants hors commune d'Ecommoy	<b>4.80 €</b>
<b>4<sup>ème</sup> tranche de 1501 à 1750 €</b> Enfants domiciliés dans la commune	<b>4.90 €</b>
Enfants hors commune d'Ecommoy	<b>5.90 €</b>
<b>5<sup>ème</sup> tranche au-delà de 1750 €</b> Enfants domiciliés dans la commune	<b>5.75 €</b>
Enfants hors commune d'Ecommoy	<b>6.90 €</b>
Repas adultes	<b>7.00 €</b>
Repas Elus – Agents municipaux – Stagiaires aux écoles dans le cadre de formation professionnelle ou de reclassement	<b>4.80 €</b>
<b>Gratuité pour les enfants amenant leur panier repas</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte la grille tarifaire ci-dessus pour l'année scolaire 2024-2025.

**Le Secrétaire de séance**  
**Cristina BARBERO**



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire,**  
**Sébastien GOUHIER**

